

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Corneille Zoetelief, capitaine de navire de com- merce à Anvers.

(Voir le N° 121 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né au Texel (Pays-Bas), le 14 janvier 1799. Il est venu en Belgique en 1833, et est inscrit au nombre des habitants d'Anvers depuis 1834.

Il a commandé le navire belge *Josephina*, et il est à présent à bord du *Léopold 1^{er}*. Il a fait, depuis 1833, quarante-six voyages en mer dans diverses directions.

Il avait épousé dès l'année 1825 une femme belge et en a quatre enfants.

Comme capitaine de navire il pourra jouir de l'exemption du droit d'enregistrement, aux termes de la loi du 21 juillet 1844, si la naturalisation lui est accordée dans les trois ans, par conséquent, avant le 21 juillet de cette année. Marin expérimenté, sa conduite est digne d'éloges, les avis des autorités sont favorables à sa demande en naturalisation ordinaire, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à l'unanimité des 51 Membres présents, dans la Séance du 8 février 1847.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.